

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tenue à la salle du Conseil, 130 rue Principale, le lundi 4 février 2013, à compter de 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

PRÉSENCES :

Mesdames les Conseillères: Johanna Fehlmann
 Jacqueline L. Meunier

Messieurs les Conseillers: Claude Lussier
 Richard Pigeon
 Sylvain Roy

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin.

Monique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente pour agir à titre de secrétaire de la présente session.

Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin, souhaite la bienvenue à l'assemblée et demande de réciter la prière.

13-02-049

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'ouvrir la présente séance, d'accepter que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point 17 « Affaires nouvelles » ouvert jusqu'à la fin de la présente séance :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption de procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013, de la séance extraordinaire du 16 janvier 2013, de la séance extraordinaire du 23 janvier 2013 et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture;
 - 2.2. Dépôt procès-verbal modifié de la séance ordinaire du 14 janvier 2013;
3. Autorisation de paiement et/ou achat;
 - 3.1. Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) – renouvellement des assurances;
 - 3.2. Chambre de commerce Haute-Yamaska – Invitation au Gala prix distinction 2013;
4. Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 435-2006;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

5. Ratification et approbation des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 et janvier 2013;
6. Rapports du responsable des travaux publics et de l'officier municipal;
 - 6.1. Rapport sur l'entretien d'hiver;
 - 6.2. Rapport mensuel sur les permis;
7. Appel d'offres
 - 7.1. Retiré
 - 7.2. Autorisation d'appel d'offres – Vérificateurs comptables;
8. Règlements
 - 8.1. Adoption du règlement 509-2013 modifiant le règlement 421-2005 – tarification applicable aux dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité;
 - 8.2. Avis de motion – amendement au règlement 423-2005 sur les systèmes d'alarme;
9. Résolution d'appui Ville de Gaspé visant à protéger la qualité de l'eau potable;
10. Tournoi de balle familiale – Distribution des fonds;
11. Emplois été Canada 2013 – Programme placement carrière-été – demande de financement et autorisation d'embauche monitrices;
12. Loisirs Montérégie – Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2013 – demande de financement et autorisation d'embauche personnel spécialisé;
13. Offre de service de consultations juridiques pour l'année 2013 – Monty Coulombe s.e.n.c.;
14. Pacte rural de la MRC de la Haute-Yamaska – appui
 - 14.1. Société d'histoire de la Haute-Yamaska réalisation d'un guide récréotouristique axé sur l'histoire et le patrimoine de la MRC de La Haute-Yamaska;
 - 14.2. Loisirs Ste-Cécile inc. – acquisition de matériel;
15. Loisirs Ste-Cécile inc. – demande de soutien financier pour l'année 2013;
16. **Affaires nouvelles**
17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
18. Levée ou ajournement de la séance.

13-02-050

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 JANVIER 2013, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
16 JANVIER 2013, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

JANVIER 2013 ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

Ayant tous prit connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013, de la séance extraordinaire du 16 janvier 2013 et de la séance extraordinaire du 23 janvier 2013 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente.

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que les procédés tenus en date du 14 janvier 2013, du 16 janvier 2013 et du 23 janvier 2013 soient adoptés, tel que soumis, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

DÉPÔT PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

Le conseil prend connaissance du procès-verbal de correction tel qu'inscrit à la note numéro 315-2013.

À la page 4065 du livre des délibérations, la résolution 13-01-022 est modifiée comme suit :

En remplaçant dans la résolution le nom du proposeur « Sylvain Goyette » par « Claude Lussier ».

13-02-051

AUTORISATION DE PAIEMENT – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUELEMENT DES ASSURANCES

Soumis : Résumé de la tarification pour l'année 2013 de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de renouveler notre couverture en assurance municipale, d'une somme de 15 881 \$, taxes incluses, auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec tel qu'énoncées dans la proposition datée du 4 janvier 2013 et décrite ci-dessous :

Responsabilité municipale civile	4 501,09 \$
Responsabilité municipale	4 119,11 \$
Assurance bris des machines	719,40 \$
Biens et frais supplémentaires	2 685,00 \$
Assurance accident	273,00 \$
Assurance véhicules moteurs	941,00 \$
Équipement entrepreneur	1 090,00 \$
Assurance convention	528,65 \$
Immeuble 112	<u>1 023,75 \$</u>
Prime totale	15 881,00 \$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tous les documents requis aux fins de renouvellement de la couverture de l'assurance municipale pour la période allant jusqu'au 7 février 2014.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.190.00.422 et suivants « Assurance municipale ».

13-02-052

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AUTORISATION D'ACHAT – INVITATION AU GALA PRIX DISTINCTION 2013

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'achat des billets au coût de 310 \$ pour la participation du maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, au Gala des Prix Distinction 2013.

Cette dépense affecte le poste 02.110.00.312 « Congrès et délégation »

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de décembre 2012 et début du mois de janvier 2013.

13-02-053

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour les mois de décembre 2012 et janvier 2013;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois de décembre 2012 et du mois de janvier 2013.

Approbaton des comptes pour une somme de 261 811,11 \$, concernant l'émission des chèques numéro C1200724 à C1200735 inclusivement et des chèques numéro C1300037 à C1300074 inclusivement, ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin soient et sont autorisés à signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

13-02-054

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport sur l'entretien des chemins d'hiver pour le mois de janvier 2013, tel que soumis par le responsable des travaux publics :

Secteur 1 69,00 heures
Secteur 2 60,15 heures

ainsi que des permis émis par l'officier municipal durant le mois de janvier 2013, soit :

Émission de permis :	13
Brûlage	2
Captage des eaux souterraines	1
Certificat d'autorisation – canalisation	1
Construction	2
Installation septique	1
Rénovation	6

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport du responsable des travaux publics et du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement en date du 31 janvier 2013 et que ce conseil approuve lesdits rapports tel que soumis.

13-02-055

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - VÉRIFICATEURS COMPTABLES

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des prix relativement au mandat de vérification comptable et de la production du rapport financier au Ministère des Affaires municipales.

13-02-056

ADOPTION DU RÈGLEMENT 509-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 421-2005 – TARIFICATION APPLICABLE AUX DÉPENSES OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie de ce règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 509-2013 pour fixer la tarification applicable aux dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 4 février 2013.

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 421-2005 – TARIFICATION DÉPENSES

Avis de motion est donné par le Conseiller Richard Pigeon, que lors d'une séance ultérieure du conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 423-2005 sur les alarmes, et ce afin de diminuer les déclenchements non motivés.

13-02-057

RÉSOLUTION D'APPUI VILLE DE GASPÉ VISANT À PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la ville de Gaspé fut la 45^e municipalité québécoise à adopter le Règlement de Saint-Bonaventure qui vise à protéger les sources d'eau des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que la compagnie Pétrolia veut forer un puits pétrolier à environ 350 mètres des maisons des résidents et résidentes de la ville;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que les élus (es) municipaux de la ville de Gaspé, unanimement, s'opposent à un tel forage, compte tenu des risques de contamination des nappes phréatiques;

CONSIDÉRANT que la très vaste majorité des citoyens et citoyennes de la ville de Gaspé appuie les élus (es) municipaux dans leur défense de ce règlement;

CONSIDÉRANT que des experts indépendants ont exprimé l'opinion que ce forage représente des risques pour l'intégrité des sources d'eau de la municipalité;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la ville de Gaspé ne s'oppose pas au développement de la filière pétrolière sur son territoire offrant à la compagnie Pétria de pouvoir exercer ses activités sur 85 % de son territoire, mais s'objecte à des forages dans les limites séparatrices établies autour de ses sources d'eau;

CONSIDÉRANT que les unions municipales québécoises, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec ont unanimement appuyé les élus (es) de Gaspé dans leur lutte;

CONSIDÉRANT que cette lutte courageuse menée par les élus (es) de la ville de Gaspé et les citoyennes et les citoyens de cette municipalité pour protéger leurs sources d'eau doit être considérée comme étant la lutte de toutes les municipalités et de tous les citoyens et les citoyennes qui veulent protéger leurs sources d'eau, puisque le contexte est le même, les enjeux sont similaires et la problématique identique;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

DE déclarer notre appui inconditionnel aux élus (es) et à la population de la ville de Gaspé qui défendent ainsi leur droit à pouvoir bénéficier de l'eau potable;

DE demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de s'engager résolument dans la défense des intérêts des citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau;

DE faire connaître publiquement le contenu de la présente résolution;

DE faire parvenir la présente résolution aux élus (es) de la ville de Gaspé, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et à la Première ministre du Québec.

13-02-058

TOURNOI DE BALLE FAMILIALE – DISTRIBUTION DES FONDS

CONSIDÉRANT que le tournoi de balles familiales qui s'est tenu en septembre dernier a été possible grâce à l'initiative d'un comité organisateur formé de citoyens;

CONSIDÉRANT que lors de la tenue du tournoi les sommes amassés devaient être remis à Opération Enfants Soleil;

CONSIDÉRANT qu'après réflexion, les responsables ont décidé de partager la somme de 2 500 \$ entre les Loisirs Ste-Cécile inc. et Opération Enfants Soleil;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'émission de paiements de la façon suivante :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- Un montant de 1 500 \$ sera payable aux Loisirs Ste-Cécile inc.
- Un montant de 1 000 \$ sera payable à Opération Enfants Soleil

tel que spécifié dans la correspondance reçue du Comité organisateur en date du 30 janvier 2013.

13-02-059

EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2013 – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ – DEMANDE DE FINANCEMENT ET AUTORISATION D’EMBAUCHE MONITRICES

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit offrir aux jeunes de notre municipalité de profiter de terrain de jeux durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que le Programme emploi été de Service Canada accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d’été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT que les demandes de financement seront acceptées du 1^{er} au 28 février 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents pertinents pour une demande de moniteurs de terrain de jeux par l’entremise du Programme d’emploi d’été du Service Canada.

Autorise la publication d’offre d’emploi sur le site d’Emploi-Québec pour étudiants.

13-02-060

LOISIRS MONTÉRÉGIE – PROGRAMME D’ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES - AUTORISATION D’EMBAUCHE PERSONNEL SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit offrir un accompagnement en loisir aux jeunes personnes handicapées de notre municipalité afin qu’il puisse profiter de terrain de jeux durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT que le Programme d’accompagnement en loisir pour les personnes handicapées du Ministère de l’Éducation du loisir et du sport défraie en partie la rémunération de moniteur ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents pertinents pour une demande d’un moniteur de terrain de jeux par l’entremise du Programme d’accompagnement en loisir pour les personnes handicapées du Ministère de l’Éducation du loisir et du sport.

Autorise la publication d’offre d’emploi sur le site d’Emploi-Québec pour étudiants

13-02-061

OFFRE DE SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES POUR L’ANNÉE 2013 – MONTY COULOMBE AVOCATS S.E.N.C.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. au besoin pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 décembre 2013 selon les termes de l'offre de services du 31 août 2012.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.190.00.412 « Services juridiques »

13-02-062

PACTE RURAL DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA - APPUI SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA RÉALISATION D'UN GUIDE RÉCRÉOTOURISTIQUE AXÉ SUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de la Haute-Yamaska (SHHY) propose la réalisation d'un guide récréotouristique axé sur l'histoire et le patrimoine de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT que ce guide vise à mieux faire connaître en textes et en photos notre région dont l'histoire et les beautés patrimoniales ne sont pas reconnues à leur juste valeur;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton appuie le projet de la Société d'histoire de la Haute-Yamaska pour la réalisation d'un guide récréotouristique axé sur l'histoire et le patrimoine de la MRC de La Haute-Yamaska présenté au Pacte rural de la MRC de La Haute-Yamaska.

13-02-063

PACTE RURAL DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA - APPUI - LOISIRS STÉ-CÉCILE INC. – ACQUISITION DE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT que les Loisirs Ste-Cécile inc. ont des besoins identifiés au niveau du soccer et du base-ball afin de permettre aux jeunes de développer leur plein potentiel et de valoriser leur appartenance à leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT que ce nouveau comité en place désire améliorer l'offre de services offerts à nos jeunes et nos aînés selon la Politique familiale et des aînées de la Municipalité;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton appuie le projet des Loisirs Sté-Cécile Inc. pour l'acquisition de matériel présenté au Pacte rural de la MRC de La Haute-Yamaska.

13-02-064

LOISIRS STE-CÉCILE INC. – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier en provenance des Loisirs Ste-Cécile inc. afin de leur permettre de redonner une santé financière à leur organisme;

CONSIDÉRANT que la demande est dans le but d'assurer un service de qualité répondant aux besoins des citoyens;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que la Municipalité de Sainte-

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Cécile-de-Milton soutienne financièrement pour un montant de 5 000 \$ les Loisirs Ste-Cécile inc. pour l'année 2013. La somme sera répartie de la façon suivante :

- Un montant de 2 500 \$ leur sera versé durant le mois de février 2013;
- Un montant de 2 500 \$ leur sera versé durant le mois de juin 2013;
- Au courant de l'année 2013, le comité des Loisirs profitera de la gratuité de la salle lorsqu'ils organiseront des activités de financement.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.701.90.971 « Subvention municipale aux loisirs »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

13-02-065

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 20 h.

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sylvain Beaudoin
Maire